

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

COMMUNE DE CHALIGNY

Nombre de conseillers

En exercice	Présents	Votants
23	16	19

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre deux mille un à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Filipe PINHO, Maire.

Date de la convocation

Le 14 Octobre 2011

Etaient présents : MM. PINHO, KREMER, Mme BARTHELEMY, M. HESS, Mme HOLWECK, MM. PERISSE, CHUARD, CIAPPELLONI, HORNBECK, JACQUOT, Mme MAZZUCOTELLI, Mme OLDRINI, M. PERROT, Mme ROUGEAUX, M. SIMON, Mme WAZYLEZUCK.

Date d'affichage

Le 26 Octobre 2011

Etaient excusés : MM. CARPENTIER, GRBIC, Mme KALTENECKER, Mme NOEL.

Transmis à la Préfecture

Le 26 Octobre 2011

Etaient absents : M. DUBOIS, Mme GERDOLLE et M. MARQUIS.

MM. CHARPENTIER, GRBIC et Mme KALTENECKER ont délégué respectivement leur mandat à MM. HESS, KREMER et Mme HOLWECK.

M. CHUARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

DCM N° 2011-07-01 – FINANCES LOCALES - 7.5. Subventions. Demande de subvention pour l'aménagement du chemin de Courberaie.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet d'aménagement du Chemin de Courberaie, lot par lot, à savoir voirie, réseaux secs, espaces verts.

Compte-tenu du très mauvais état dans lequel se trouve le chemin suite aux travaux de viabilisation et de construction dans le lotissement « Le Domaine de Courberaie », il propose au Conseil Municipal de prévoir cet aménagement, dont le coût total est estimé à 340 325,60 € HT, au budget 2012.

Il rappelle alors que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Général au taux de 35 % en contractualisant la subvention et lui propose de faire la demande de subvention correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire et celles de M. KREMER, adjoint aux travaux,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avant-projet des travaux d'aménagement du Chemin de Courberaie estimés à 340 325,60 € HT,

DECIDE leur réalisation en 2012,

SOLLICITE une subvention du Conseil Général au titre de la dotation communale d'investissement 2012 et demande sa contractualisation,

ARRETE le plan de financement suivant :

Dépenses

Travaux HT 340 325,60 €

Recettes

Subvention CG (35 % de 334 757,13)	117 165,00 €
Autofinancement	<u>223 316,60 €</u>
TOTAL	340 325,60 €

S'ENGAGE à créer les moyens nécessaires au financement de la dépense non couverte par la subvention.

DCM N° 2011-07-02 – FINANCES LOCALES – 7.5 – Subventions – Dotation de solidarité

Concernant la dotation de solidarité du Conseil Général, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit à présent se prononcer soit pour une attribution annuelle avec dépôt d'un dossier unique par an après réalisation, soit pour une attribution triennale avec présentation d'une seule demande pour les années 2012, 2013 et 2014, avant réalisation, portant sur un seul et unique projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CHOISIT l'attribution triennale pour la dotation de solidarité, avec dépôt d'un dossier unique pour trois ans, avant réalisation.

DCM N° 2011-07-03 – FINANCES – 7.2. Fiscalité – Participation pour non-réalisation d'aires de stationnement (PNRAS)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi N° 2000-1207 du 13 décembre 2000 dite loi SRU et les articles L. 123-1-2 et L. 332-7-1 offrent la possibilité d'exiger d'un constructeur le paiement d'une participation pour non-réalisation d'aires de stationnement lorsque celui-ci n'est pas en mesure de respecter les règles d'urbanisme en matière de réalisation d'aires de stationnement sur le terrain de sa construction.

Il propose donc au Conseil Municipal d'instaurer cette participation et d'en fixer le montant plafonné à 16 415,10 € par place manquante jusqu'au 31 octobre 2011 et revalorisé le 1^{er} novembre de chaque année.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 123-1-2 et L. 332-7.1 du Code de l'Urbanisme,

Par 18 voix pour et une abstention,

DECIDE d'instaurer la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement avec effet à compter de l'approbation de la révision du PLU,

FIXE son montant à 13 000 € par place manquante, montant qui sera revalorisé le 1^{er} novembre de chaque année en fonction de l'évolution du dernier indice du coût de la construction publié par l'INSEE connu à la date du 1^{er} novembre.

DCM N° 2011-07-04 – FINANCES – 7.2. Fiscalité – Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire sur la nouvelle fiscalité de l'urbanisme,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une abstention,

FIXE le taux de la taxe d'aménagement à 4,5 % sur l'ensemble du territoire communal,

PRECISE que ce taux se décompose comme suit :

- part communale : 3,5 %
- part intercommunale : 1 % reversé à la Communauté de Communes Moselle et Madon, conformément à la délibération N° 2011-05-05 du 8 juillet 2011 relative à la convention fiscalités annexes.

DCM N° 2011-07-05 – FINANCES LOCALES – 7.5. Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

Vu les crédits ouverts au budget 2011 au compte 6574,

Vu les demandes de subvention et les comptes présentés par les associations,

Vu les propositions de la commission des finances réunie le 17 octobre 2011,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

AMC CHALIGNY	320
Association Aquariophile Chalinéenne	230
Association Familiale	1 180
Ass. Sainte Barbe	150
Ass. La Clé des Chants	790
Ass. Maires du Canton	154,30
Foyer des Jeunes pour Imacréa	220
Imacréa « Autour du Livre »	200
SCC Football	1 390
Tennis Club de CHALIGNY	1 600 + 100
Recherche Médicale	300
A.E.I.M	240
Association des Mutilés du travail (FNATH)	140
Association Locale Vieux Travailleurs	530
GIHP	100
SOS Amitié Nancy-Lorraine	60
Ass. Paralysés de France	60
Coeur et Réadaptation	100
Ecole de Musique E3M	925,80
Comité Local du Personnel	210
Jeunes Sapeurs Pompiers	200

OUVRE un crédit complémentaire de 1500 € par virement du compte 022 sur le compte 6574.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS	
N° Délibération	Objet
2011-07-01	FINANCES LOCALES – 7.5. Subventions. Demande de subvention pour l'aménagement du chemin de Courberaie
2011-07-02	FINANCES LOCALES – 7.5. Subventions. Dotation de solidarité
2011-07-03	FINANCES – 7.2 – Fiscalité – Participation pour non-réalisation d'aires de stationnement (PNRAS)
2011-07-04	FINANCES – 7.2. Fiscalité – Taxe d'aménagement
2011-07-05	FINANCES LOCALES – 7.5. Attribution de subventions aux associations

Membres du Conseil Municipal	Signature
PINHO Filipe	
KREMER Alain	
BARTHELEMY Christiane	
HESS Francis	
HOLWECK Marie-Françoise	
PERISSE Serge	
CHARPENTIER Patrick	Excusé
CHUARD Jean-Luc	
CIAPPELLONI Claude	
DUBOIS Yves	Absent
GERDOLLE Claudine	Absente
GRBIC Milos	Excusé
HORNBECK Christian	
JACQUOT Michel	
KALTENECKER Rachel	Excusée
MARQUIS Philippe	Absent
MAZZUCOTELLI Anne-Marie	
NOEL Catherine	Excusée
OLDRINI Sophie	
PERROT Jean-Louis	
ROUGEAUX Géraldine	
SIMON Alain	
WAZYLEZUCK Florence	